

LOCATION DE CHAPITEAU ET PODIUM AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Association :

Nom et prénom du représentant :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Désire louer pour le :

Manifestation concernée :

Lieu :

Toute demande devra être déposée en mairie au plus tard 15 jours avant la manifestation

Location + transport + assistance technique d'un agent : gratuit

Tarif horaire pour montage et démontage de podium et chapiteau : 20,60 €/heure/agent

Qté	Désignation	Tarif 2020	Temps de montage et démontage	Nombre d'agents mis à disposition
	Chapiteaux	41,51 €	Montage : en 1 heure / 5 pers. Démontage : en 1 heure / 5 pers.	Montage : Démontage :
	Podium fixe de 60m ² (non couvert)	51,88 €	Montage : en 2h30 / 4 pers. Démontage : en 1h30 / 4 pers.	Montage : Démontage :
	Podium fixe de 25 m ² (non couvert)	25,69 €	Montage : en 1h30 / 4 pers. Démontage : en 1 h / 4 pers.	Montage : Démontage :
	Podium roulant de 40 m ² (couvert)		Montage : en 1 heure / 2 pers. Démontage : en 30 min / 2 pers.	Montage Démontage :
	Praticables		En fonction du nb. de praticables à installer	Montage : Démontage :

Rendez-vous pour le montage ➤ jour et heure souhaités :

Rendez-vous pour le démontage ➤ jour et heure souhaités :

En cochant cette case, j'accepte que les informations figurant dans ce formulaire soient traitées conformément au RGPD, suivant le détail mentionné ci-dessous.

Fait à _____, le _____
Signature

VISA DE L'ÉLU

Accord

Refus

Les informations recueillies par la Commune de Kervignac, représentée par Élodie LE FLOCH, Maire de Kervignac, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement en vue de votre demande de location de salle ou de matériels. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie. Les informations seront conservées dix ans. La réponse aux informations demandées est facultative. Le destinataire de ces informations est le service Accueil auprès duquel vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données (dpd@kervignac.com ou Mairie de Kervignac, Esplanade de la Mairie – 56700 KERVIGNAC) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.